

DEPARTEMENT : NORD
ARRONDISSEMENT : LILLE
CANTON : ARMENTIERES

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 059-265902023-20240222-20240219DEL6-DE

S²LO
20240219DEL6

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 19 février 2024

Nombre :

De membres en exercice : 11
De présents : 7
De votants : 9
Pour : 9
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à 19 heures, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Alain BEZIRARD,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEZIRARD Alain, PANIEZ Laetitia, PREUDHOMME Annie, BENOIT Danièle, DERUYTER Micheline, PACCEU Sabine, DASSONVILLE Amandine,

Etaient excusés, absents :

Monsieur Jacky BOULINGUEZ, procuration à M. Alain BEZIRARD, Madame Marie-Maud CAMPHYN, Madame Edith DELEMOTTE, procuration à Me Annie PREUDHOMME, Madame Catherine THETTEN,

Conformément à l'article L.2121-5 du CGTC, Madame Amandine DASSONVILLE est nommée secrétaire de séance.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune propose depuis plusieurs années des activités à la population « Erquinghemmoise » âgée de 60 ans et plus et notamment « les sorties culturelles ».

D'une durée moyenne d'1/2 journée, ces voyages sont l'occasion de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine historique, culturel, industriel de la région Nord-Pas-de-Calais.

Le Centre Communal d'Action Sociale prenant en charge les modalités d'organisation (commande du bus, des billets d'entrée, restauration éventuelle), il convient en fonction du programme de chaque sortie envisagée, de fixer un tarif pour les bénéficiaires des dites actions.

Considérant la sortie culturelle programmée le mardi 12 mars 2024 pour une visite de la brasserie « La Goudale » d'ARQUES.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. à l'unanimité, fixent le montant du tarif par participant à 10 €.

OBJET /

**VOTE DU TARIF DE LA
SORTIE CULTURELLE DU
MARDI 12 MARS 2024, VISITE
DE LA BRASSERIE « LA
GOUDALE » A ARQUES**

DELIBERATION :

Publiée le 22 février 2024

Rendue exécutoire le 22
février 2024

Adressée au contrôle de
Légalité (Préfecture de LILLE
DRCL) le 22 février 2024

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 22 février 2024 et que la convocation de la Commission avait été faite le 12 février 2024 ;



Madame Amandine DASSONVILLE
Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Secrétaire de Séance

Adopté, pour Ampliation
Le Président du C.C.A.S.